

BOURGEOISIE D'EVIONNAZ



COMPTES 2020



8.

APERÇU DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

Aperçu du compte administratif	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
--------------------------------	----------------	----------------	----------------

Compte de fonctionnement			
--------------------------	--	--	--

Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	96'746.86	21'220.00	15'285.28
Revenus financiers	+ CHF	111'692.75	20'700.00	13'483.65
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	520.00	1'801.63
Marge d'autofinancement	= CHF	14'945.89	-	-
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	520.00	1'801.63
Marge d'autofinancement	+ CHF	14'945.89	-	-
Amortissements ordinaires	- CHF	-	-	-
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	520.00	1'801.63
Excédent de revenus	= CHF	14'945.89	-	-

Compte des investissements			
----------------------------	--	--	--

Dépenses	+ CHF	-	-	2'946.45
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	2'946.45
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement			
-------------	--	--	--

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	520.00	1'801.63
Marge d'autofinancement	+ CHF	14'945.89	-	-
Investissements nets	- CHF	-	-	2'946.45
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	520.00	4'748.08
Excédent de financement	= CHF	14'945.89	-	-

Aperçu du compte annuel		Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
Compte de fonctionnement		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges (amortissements inclus)		96'746.86		21'220.00		15'285.28	
Total des revenus			111'692.75		20'700.00		13'483.65
Excédent de revenus		14'945.89		-		-	
Excédent de charges			-		520.00		1'801.63
Total		111'692.75	111'692.75	21'220.00	21'220.00	15'285.28	15'285.28
Compte des investissements		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan		-		-		2'946.45	
Total des recettes reportées au bilan			-		-		-
Investissements nets 3)			-		-		2'946.45
Total		-	-	-	-	2'946.45	2'946.45
Financement							
Report des investissements nets		-		-		2'946.45	
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif			-		-		-
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif			-		-		-
Report des amortissements du découvert du bilan			-		-		-
Excédent de revenus du compte de fonctionnement			14'945.89		-		-
Excédent de charges du compte de fonctionnement		-		520.00		1'801.63	
Excédent de financement		14'945.89		-		-	
Insuffisance de financement			-		520.00		4'748.08
Total		14'945.89	14'945.89	520.00	520.00	4'748.08	4'748.08
Modification du capital							
Report de l'excédent de financement			14'945.89		-		-
Report de l'insuffisance de financement		-		520.00		4'748.08	
Report des dépenses d'investissement au bilan			-		-		2'946.45
Report des recettes d'investissement au bilan		-		-		-	
Report des amortissements au bilan		-		-		-	
Augmentation de la fortune nette		14'945.89		-		-	
Diminution de la fortune nette			-		520.00		1'801.63
Total		14'945.89	14'945.89	520.00	520.00	4'748.08	4'748.08

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'242.00	4.00	4'200.00	-	9'921.70	4.00
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	95'504.86	111'688.75	17'020.00	20'700.00	5'363.58	13'479.65
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des charges et des revenus	96'746.86	111'692.75	21'220.00	20'700.00	15'285.28	13'483.65
Excédent de charges		-		520.00		1'801.63
Excédent de revenus	14'945.89		-		-	

Compte de fonctionnement selon les natures

Compte 2019

Budget 2020

Compte 2020

	Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	-		-		-	
31 Biens, services et marchandises	72'703.41		20'020.00		13'482.48	
32 Intérêts passifs	242.00		200.00		152.80	
33 Amortissements	-		-		-	
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'000.00		1'000.00		1'600.00	
36 Subventions accordées	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	22'801.45		-		50.00	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Impôts		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Revenus des biens		4'814.95		4'600.00		4'767.00
43 Contributions		39'570.60		16'100.00		8'716.65
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		-		-		-
45 Restitutions de collectivités publiques		-		-		-
46 Subventions		67'307.20		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	96'746.86	111'692.75	21'220.00	20'700.00	15'285.28	13'483.65
Excédent de charges		-		520.00		1'801.63
Excédent de revenus	14'945.89		-		-	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-	2'946.45	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	2'946.45	-
Excédent de dépenses		-		-		2'946.45
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures

Compte 2019

Budget 2020

Compte 2020

	Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	-		-		2'946.45	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	-		-		-	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Contributions de tiers		-		-		-
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		-		-		-
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	2'946.45	-
Excédent de dépenses		-		-		2'946.45
Excédent de recettes	-		-		-	

Aperçu des indicateurs financiers

1. Degré d'autofinancement (I1)	2019	2020	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	invest. nég.	-61.1%	446.1%

Valeurs indicatives

$I1 \geq 100\%$	5 - très bien
$80\% \leq I1 < 100\%$	4 - bien
$60\% \leq I1 < 80\%$	3 - satisfaisant (à court terme)
$0\% \leq I1 < 60\%$	2 - insuffisant
$I1 < 0\%$	1 - très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2019	2020	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	13.4%	-13.4%	10.5%

Valeurs indicatives

$I2 \geq 20\%$	5 - très bien
$15\% \leq I2 < 20\%$	4 - bien
$8\% \leq I2 < 15\%$	3 - satisfaisant
$0\% \leq I2 < 8\%$	2 - insuffisant
$I2 < 0\%$	1 - très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2019	2020	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	#DIV/0!	0.0%	0.0%

Valeurs indicatives

$I3 \geq 10\%$	5 - amort. suffisants
$8\% \leq I3 < 10\%$	4 - amort. moyens (à court terme)
$5\% \leq I3 < 8\%$	3 - amort. faibles
$2\% \leq I3 < 5\%$	2 - amort. insuffisants
$I3 < 2\%$	1 - amort. nettement insuffisants

3.2 Taux global des amortissements	2019	2020	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	#DIV/0!	-61.1%	446.1%

4. Endettement net par habitant (I4)	2019	2020	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	-2091	-2023	-2057

Valeurs indicatives

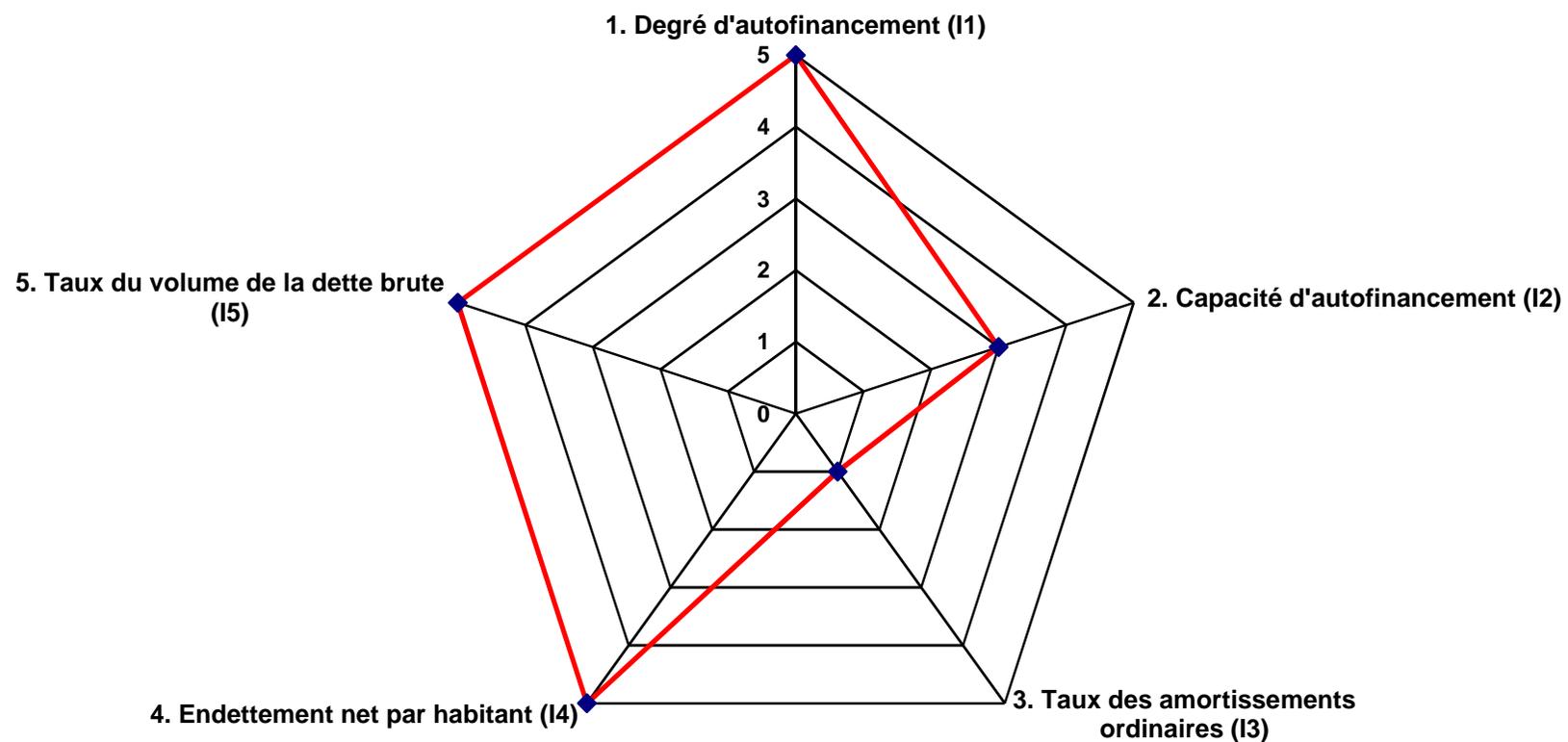
$I4 < 3'000$	5 - endettement faible
$3'000 \leq I4 < 5'000$	4 - endettement mesuré
$5'000 \leq I4 < 7'000$	3 - endettement important
$7'000 \leq I4 < 9'000$	2 - endettement très important
$I4 \geq 9'000$	1 - endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2019	2020	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	8.3%	20.4%	9.6%

Valeurs indicatives

$I5 < 150\%$	5 - très bien
$150\% \leq I5 < 200\%$	4 - bien
$200\% \leq I5 < 250\%$	3 - satisfaisant
$250\% \leq I5 < 300\%$	2 - insuffisant
$I5 \geq 300\%$	1 - mauvais

Graphique des indicateurs - moyenne des années 2019 et 2020





9.

DÉTAIL DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENTS

Comptes de fonctionnement		Comptes Charges	2020 Revenus	Budget Charges	2020 Revenus	Comptes Charges	2019 Revenus
02	ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
020.31	BIENS ET SERVICES						
020.314.01	Entretien des immeubles Combabartan	8'768.90		3'000.00			
020.31	TOTAL BIENS ET SERVICES	8'768.90		3'000.00			
020.32	INTÉRÊTS PASSIFS						
020.324.01	Intérêts débiteurs	152.80		200.00		242.00	
020.32	TOTAL INTÉRÊTS PASSIFS	152.80		200.00		242.00	
020.35	DÉDOMMAGEMENTS VERSÉS À DES COLLECT. PUBLIQUES						
020.352.01	Frais administratifs de la Municipalité	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
020.35	TOTAL DÉDOMMAGEMENTS VERSÉS À DES COLLECT. PUBLI	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
020.42	REVENUS DES BIENS						
020.424.02	Intérêts créditeurs		4.00				4.00
020.42	TOTAL REVENUS DES BIENS		4.00				4.00
020	TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9'921.70	4.00	4'200.00		1'242.00	4.00
02	TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9'921.70	4.00	4'200.00		1'242.00	4.00

Comptes de fonctionnement		Comptes Charges	2020 Revenus	Budget Charges	2020 Revenus	Comptes Charges	2019 Revenus
80	ÉCONOMIE PUBLIQUE						
800	AGRICULTURE						
800.31	BIENS ET SERVICES						
800.314.01	Rénovation chalet alpage de la Saufla	906.65		1'000.00		1'300.30	
800.31	TOTAL BIENS ET SERVICES	906.65		1'000.00		1'300.30	
800.35	DEDOMMAGEMENTS VERSES A DES TIERS						
800.352.00	Participation fond rénovation Conseil Mixte	600.00					
800.35	TOTAL DEDOMMAGEMENTS VERSES A DES TIERS	600.00					
800.42	REVENUS DES BIENS						
800.423.02	Location de terrains		4'713.00		4'400.00		4'713.00
800.42	TOTAL REVENUS DES BIENS		4'713.00		4'400.00		4'713.00
800.43	CONTRIBUTION DE TIERS						
800.437.03	Finance versée par les propriétaires de bétail		906.65		1'000.00		1'300.30
800.43	TOTAL CONTRIBUTION DE TIERS		906.65		1'000.00		1'300.30
800	TOTAL AGRICULTURE	1'506.65	5'619.65	1'000.00	5'400.00	1'300.30	6'013.30
80	TOTAL ÉCONOMIE PUBLIQUE	1'506.65	5'619.65	1'000.00	5'400.00	1'300.30	6'013.30

Comptes de fonctionnement		Comptes Charges	2020 Revenus	Budget Charges	2020 Revenus	Comptes Charges	2019 Revenus
81	SYLVICULTURE						
810	SYLVICULTURE EN GÉNÉRALE						
810.31	BIENS ET SERVICES						
810.314.01	Exploitation des forêts et triage forestier	964.15		13'000.00		68'977.01	
810.318.05	Assurances	294.30		220.00		261.10	
810.319.01	Autres dépenses	1'504.08		1'600.00		1'240.00	
810.319.05	Impôt cantonal - communal - IFD	1'044.40		1'200.00		925.00	
810.31	TOTAL BIENS ET SERVICES	3'806.93		16'020.00		71'403.11	
810.38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENT SPÉCIAUX						
810.380.01	Attribution au fonds de reboisement	50.00				22'801.45	
810.38	TOTAL ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENT SPÉCIAUX	50.00				22'801.45	
810.42	REVENUS DES BIENS						
810.422.04	Intérêts du fonds de reboisement		50.00		200.00		97.95
810.42	TOTAL REVENUS DES BIENS		50.00		200.00		97.95
810.43	CONTRIBUTIONS DE TIERS						
810.435.03	Vente de bois		6'310.00		15'000.00		37'056.85
810.439.03	Autres recettes		1'500.00		100.00		1'213.45
810.43	TOTAL CONTRIBUTIONS DE TIERS		7'810.00		15'100.00		38'270.30

Comptes de fonctionnement		Comptes Charges	2020 Revenus	Budget Charges	2020 Revenus	Comptes Charges	2019 Revenus
810.46	SUBVENTIONS ACQUISES						
810.461.08	Subventions fédérale et cantonale						67'307.20
810.46	TOTAL SUBVENTIONS ACQUISES						67'307.20
810	TOTAL SYLVICULTURE EN GÉNÉRALE	3'856.93	7'860.00	16'020.00	15'300.00	94'204.56	105'675.45
81	TOTAL SYLVICULTURE	3'856.93	7'860.00	16'020.00	15'300.00	94'204.56	105'675.45
	Total compte de fonctionnement	15'285.28	13'483.65	21'220.00	20'700.00	96'746.86	111'692.75
	Excédent de revenus ou de charges		1'801.63		520.00	14'945.89	

Comptes d'investissement		Comptes Dépenses	2020 Recettes	Budget Dépenses	2020 Recettes	Comptes Dépenses	2019 Recettes
81	SYLVICULTURE						
810	SYLVICULTURE EN GÉNÉRALE						
810.50	INVESTISSEMENTS						
810.500.00	Achat de terrain	2'946.45					
810.50	TOTAL INVESTISSEMENTS	2'946.45					
810	TOTAL SYLVICULTURE EN GÉNÉRALE	2'946.45					
81	TOTAL SYLVICULTURE	2'946.45					
	Total compte d'investissement	2'946.45					
	Investissements nets		2'946.45				



10.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020
ET RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

BILAN BOURGEOISIE

	Au 31.12.2020		Au 31.12.2019	
	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
Actifs				
CCP	68 096.03		73 385.83	
Raiffeisen c/c	77 243.55		77 296.35	
Raiffeisen Fonds de reboisement	234 075.80		211 322.30	
Débiteurs	750.00		2 750.00	
Actifs transitoires	200.00		26 805.00	
Impôt anticipé à récupérer	0.00		2.78	
Titres	1 700.00		1 700.00	
Bâtiments	1.00		1.00	
Forêts	2258 365.25		2255 418.80	
Biens-Fonds	1.00		1.00	
Alpages-pâturages	5 917.65		5 917.65	
Routes et chemins bourgeoisiaux	1.00		1.00	
Passifs				
c/c Municipalité		122.15		47.65
Créanciers		2 632.40		9 205.70
Fonds revalorisation des forêts		1906 741.00		1906 741.00
Fonds de reboisement		234 075.80		234 025.80
Fortune nette				
Excédent actif au 01.01		504 581.56		489 635.67
Excédent de recettes/charges (-)		-1 801.63		14 945.89
	2 646 351.28	2 646 351.28	2 654 601.71	2 654 601.71
	2 646 351.28	2 646 351.28	2 654 601.71	2 654 601.71

Annexe au compte annuel au 31.12.2020 : néant

RAPPORT DES REVISEURS SUR LES COMPTES ANNUELS 2020 A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE D'EVIONNAZ

En notre qualité de réviseurs selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après Ofinco), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie d'Evionnaz comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'Ofinco incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil municipal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'Ofinco et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo et des articles 72 et 73 de l'Ofinco et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux dispositions légales et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil bourgeoisial.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul et que, durant l'exercice, la fortune nette a diminué ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

EC SA FIDUCIAIRE SA



Jean-Marc Bruttin



Patrice Héritier
(réviseur responsable)

Sion, le 7 mai 2021